

Politique de retards

Bonjour chers parents,

La grande majorité des élèves de l'école Hélène-Boullé sont ponctuels, mais quelques-uns ont plus de difficulté à être à l'heure, particulièrement le matin. Par respect pour lui-même et aussi pour les autres, il est important que tous les élèves arrivent à l'heure à l'école.

Pour ce faire, nous sollicitons votre habituelle et très précieuse collaboration!

- **Enseignez à votre enfant l'importance de se présenter à l'heure à l'école :**
 - ✓ **Importance d'arriver à l'heure aux arrivées le matin et l'après-midi**
Cela va permettre à votre enfant :
 - d'assurer sa sécurité;
 - de bien commencer sa journée en même temps que son groupe-classe;
 - d'être à l'écoute des premières consignes.
 - ✓ **Impact des retards chez votre enfant**
 - perturbe le groupe et l'enseignant(e) qui est déjà à sa tâche;
 - se place en retard dans ses apprentissages;
 - affecte son sentiment d'appartenance au groupe.

Nous avons mis en place une politique des retards qui permettra aux parents de faire un suivi de la ponctualité de leur enfant.




Ainsi, lorsqu'un élève est en retard, voici ce qui est attendu de lui :

- Qu'il **se présente au secrétariat** de l'école. La secrétaire lui remettra un **billet de retard** qu'il donnera à son enseignant. Celui-ci consignera tous les billets dans un cartable prévu à cet effet.

À compter du **lundi 4 octobre** :

L'application de la politique des retards sera mise en application...
(les retards accumulés avant cette date ne feront pas partie de cette compilation)

Voici de quelle façon les parents seront informés des retards de leur enfant :

5 Retards 	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant remet à l'enfant une première lettre « RAPPEL ». <u>Lettre signée par l'enseignant.</u> • Les parents doivent signer et retourner cette lettre à l'enseignant.
10 Retards 	<ul style="list-style-type: none"> • La direction remet directement à l'enfant une deuxième lettre « RAPPEL no. 2 » <u>Lettre signée par la direction.</u> • Les parents doivent signer et retourner cette lettre à la direction.
15 retards 	<ul style="list-style-type: none"> • Un appel aux parents sera fait par la direction, pour les convoquer à une rencontre afin de trouver ensemble des pistes de solutions.
À chaque 5 retards additionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Une intervention supplémentaire sera faite par la direction auprès des parents.

HEURE PRÉVUE D'ARRIVÉE À L'ÉCOLE :

Primaire : AM (8h11) / PM : (13H04)

Accueil sur la cour dès 8h01 / 12h54

Préscolaire : AM (9H17) / PM : (13H04)

Accueil sur la cour dès 9h12 / 12h54

Jours de pluie: Les enfants de la maison doivent passer par la cour d'école et un intervenant les fera rentrer, à la cloche.

Merci de votre collaboration!



Directrice



Directeur adjoint